

Dossier de l'OHI n° S1/6000/2023 & FO/599/01

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA
COMMISSION DES FINANCES**
03/2022
13 décembre 2022

3^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monaco, 1^{er} mai 2023

Références :

- A. Lettre circulaire de l'Assemblée n° 1/Rév. 1 du 28 avril 2022 - *Annonce et dispositions générales*
- B. Règles de procédure de la Commission des finances de l'OHI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément aux dispositions annoncées en référence A, la Commission des finances tiendra sa prochaine réunion ordinaire le lundi 1^{er} mai 2023 de 14h00 à 15h30 au Grimaldi Forum, parallèlement à la 3^{ème} session de l'Assemblée. Conformément à la règle 1 de la référence B, tout Etat membre qui n'est pas privé du droit de vote ni de ses avantages peut participer aux travaux de la Commission des finances.
2. Conformément aux règles 3 et 6 de la référence B, l'ordre du jour provisoire de la réunion figure à l'annexe A. Les membres de la Commission des finances sont invités à examiner tout point additionnel ou toute proposition qu'ils souhaiteraient que la réunion examine.
3. Conformément à la règle 7, la Commission sera invitée à élire son Président et son Vice-président au début de la réunion, comme indiqué dans l'ordre du jour provisoire. La Présidente en exercice de la Commission, Mme Isabelle Rosabrunetto (Monaco) et le Vice-président en exercice, M. Andrew Millard (Royaume-Uni), ont fait part de leur intention de se représenter aux élections. Les Etats membres sont priés de bien vouloir envisager la possibilité de proposer un autre candidat à la présidence ou à la vice-présidence. Les Etats membres devraient noter que le Président et le Vice-Président sont censés assister une fois par an à une réunion hybride au Secrétariat afin d'examiner la situation financière de l'Organisation et toute question pertinente, notamment en ce qui concerne la préparation de la réunion annuelle du Conseil.
4. Afin que le Secrétaire général puisse établir et publier l'ordre du jour provisoire révisé et les documents d'accompagnement, conformément à la règle 6 de la référence B, les Etats membres sont invités à répondre, comme demandé aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus, au Secrétariat (cllc@iho.int) **dans les meilleurs délais et au plus tard le 1^{er} février 2023.**

5. Il est demandé aux Etats membres qui souhaitent assister à la réunion de la Commission des finances de bien vouloir inscrire leurs délégués via le système d'enregistrement de l'OHI **au plus tard le 1^{er} mars 2023**. Un lien direct est disponible <https://iho.int/en/online-registration>.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

A handwritten signature in blue ink, reading "Mathias Jonas", with a stylized flourish at the end.

Dr Mathias JONAS
Secrétaire général

Annexe A : Ordre du jour provisoire

REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monaco, 1^{er} mai 2023

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport financier 2020 - 2022
4. Résultats de l'audit du rapport financier annuel 2022
5. Recommandations du Secrétaire général pour l'excédent 2022
6. Mise en œuvre du budget pour 2023
7. Budget triennal 2024 - 2026
8. Révision de la publication M-7 de l'OHI – Règlement du personnel
9. *(Tout point dont l'inscription a été demandée par la Commission des finances)*
10. Election du Président et du Vice-président pour le mandat 2023 - 2026
11. Rapport à l'Assemblée
12. Questions diverses
13. Clôture de la réunion